

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF62

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 4, substituer au mot :

« des »,

le mot :

« les ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 45 et 68.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.